

Record de conversions dans le bio chez les agriculteurs

Le succès de l'agriculture biologique ne se dément pas, en dépit des retards de paiement des aides

L'agriculture biologique continue à susciter des vocations. Jamais les bataillons d'agriculteurs désireux d'opter pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement n'ont été aussi nombreux. «Le nombre de nouveaux engagés dans l'agriculture biologique atteint 4300 fin juillet 2018, à comparer aux 3700 comptabilisés sur la même période un an plus tôt. Un niveau record», affirme Florent Guhl, directeur général de l'Agence Bio. Sachant que, fin 2017, ils étaient 36 664 à revendiquer le label à la feuille verte.

«Il y a notamment une forte présence des grandes cultures et des céréales», précise M. Guhl. Il est vrai que la demande est forte dans ces filières sensibilisées plus tardivement. Et les conversions s'expliquent par les deux dernières années durant lesquelles les prix ont baissé. Pour M. Guhl, la présence renforcée des céréaliers incite à la prudence pour comptabiliser les surfaces. «Certains agriculteurs – 25% – ne passent pas toute leur surface en bio. Ce phénomène pourrait s'accroître avec le plafonnement des aides dans certaines régions.» Le paiement des aides a viré au casse-tête pour les agriculteurs. «C'est un sérieux problème», affirme Philippe Hébert, un céréalier bio installé sur 160 hectares à Saint-Ilhiers-le-Bois (Yvelines). Il attend toujours 55 000 euros d'aides qui devaient lui être versées afin d'accompagner sa conversion au bio. Un solde des sommes dues au titre des années 2016 et 2017.

Or, lorsque cet agriculteur a fait le choix, en 2015, d'abandonner engrais de synthèse et produits phytosanitaires chimiques, c'était par «calcul économique» et non

**« Environ 25 %
d'agriculteurs ne
passent pas toute
leur surface
en bio. Ce
phénomène
pourrait
s'accroître »**

FLORENT GUHL
directeur général
de l'Agence bio

par conviction. Mais il est depuis confronté à des retards à répétition de versement des aides et a été contraint de faire des crédits de court terme auprès des banques.

Manifestation

Il subit les changements de règle du jeu. En 2018, il n'est plus éligible aux aides bio, contrairement à ce qui était prévu dans son projet économique. En effet, le gouvernement a décidé cette année de supprimer l'aide au maintien, un soutien qui prenait le relais après la période de conversion de trois ans s'achevant par la certification bio, qui permet de valoriser la production au prix du bio.

Chaque région a le pouvoir d'abonder de son côté des fonds à l'agriculture bio. En effet, depuis la mise en pratique de la nouvelle PAC en 2015, les subsides sont gérés conjointement par l'Etat et les régions. Un élément de complexité, voire d'opacité. M. Hébert, pour sa part, ne voit rien venir de la région Ile-de-France en 2018.

Le cas du céréalier francilien n'est pas isolé. Loin s'en faut. Il est

le lot de beaucoup d'agriculteurs bio. Benoît Bileau a décidé de médiatiser sa situation en plein cœur de l'été, en interpellant le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert. Cet agriculteur, installé à Sablonceaux (Charente-Maritime), également conseiller régional de la Nouvelle-Aquitaine, élu sous l'étiquette du Parti radical de gauche (PRG), se plaignait d'une ardoise cumulée de 70 000 euros et affirmait être proche de la cessation de paiement. Début septembre, M. Bileau a annoncé avoir reçu 43 000 euros, soit les deux tiers du montant des aides dues.

Mais la mobilisation se poursuit au niveau régional. Une manifestation est prévue le 12 septembre à Limoges. La fédération régionale d'agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine annonce le «*dépôt de bilan de la ferme bio Nouvelle-Aquitaine*» et s'interroge : «*L'Etat et les agences gouvernementales sont les mauvais payeurs des aides bio et environnementales : aucun calen-*

drier fiable de paiement pour les aides 2016, 2017, 2018 ; pas de visibilité sur les montants définitifs... comment imaginer travailler dans ces conditions ?»

«*Les paiements se font au fil de l'eau. Nous avons un engagement des services du ministère de l'agriculture pour un versement du solde des aides fin septembre pour 2016 et d'ici la fin de l'année pour 2017*», affirme Guillaume Riou, président de la Fédération nationale d'agriculture biologique. Le ministère semble avoir encore un peu retardé les pendules. Il évoque un versement de la totalité des aides 2016 d'ici la fin de l'année, et un premier versement des aides 2017 en octobre, puis un échelonnement jusqu'à début 2019.

M. Riou veut se projeter sur le plan Ambition Bio 2022. «*Il faut mieux anticiper ce plan qui est bâtarde car il court sur deux programmes PAC. La future PAC devrait entrer en vigueur en janvier 2021. Nous devons discuter pour savoir*

par quoi remplacer l'aide au maintien, étudier la mise en place de paiement pour services environnementaux, mieux assurer le financement.» Le dernier chiffre connu, pour 2015, indiquait un montant de 131 millions d'euros d'aide à l'agriculture bio. Le gouvernement s'est engagé à un financement de 1,1 milliard d'euros pour le nouveau plan bio sur la période 2018-2022, dont 200 millions apportés par l'Etat et 630 millions d'aides européennes. Les pouvoirs publics veulent augmenter la taxe pour pollution diffuse et récolter ainsi 50 millions d'euros. Le solde venant d'autres sources dont les agences de l'eau.

La loi alimentation, qui revient devant les parlementaires le 12 septembre, doit fixer, elle, l'objectif de faire passer la surface agricole française cultivée en bio de 6,5% à 15% d'ici à 2022. Et de mettre, à cet horizon, 20% de produits bio dans les assiettes des cantines. ■

LAURENCE GIRARD

LES CHIFFRES

36 691

C'est le nombre d'exploitations bio en France, fin 2017, soit 14% de plus qu'en 2016.

1,78 MILLION

C'est, en million d'hectares, la surface des terres cultivées en mode de production biologique en France, fin 2017. Soit 6,6% de la surface agricole utile.

8,37 MILLIARDS

C'est, en euros, la valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique en 2017. A noter que 69% des produits bio consommés en France sont produits dans l'Hexagone.